

Baisse des températures

Attention aux intoxications par le monoxyde de carbone!

En raison de la baisse importante des températures et des chutes de neige, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone sont majorés notamment par l'utilisation d'appareils de chauffage occasionnels.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore, non irritant et donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane, éthanol.

Malgré les campagnes d'information et les rappels des mesures de prévention, diffusés régulièrement par les autorités sanitaires, on déplore encore en France chaque année près de 100 décès attribués à des intoxications au monoxyde de carbone.

Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée. Ces accidents peuvent laisser des séquelles définitives. En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112.

**Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde,
les bons gestes de prévention aussi :**

- Placez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage (brasero, cuisinière...)
 - les chauffages d'appoint à combustion, de façon continue. Ces appareils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par grand froid ;
- Aérez quotidiennement votre habitation, même par temps froid (10 minutes suffisent, n'entraînent pas de refroidissement des murs et donc pas de déperdition d'énergie notable).

Enfin, les organisateurs de rassemblements de personnes (rassemblements familiaux, manifestations culturelles ou religieuses...) doivent être tout particulièrement attentifs car les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents.

Pour en savoir plus, notamment sur les campagnes de prévention : <http://www.inpes.sante.fr/> ou <http://www.sante.gouv.fr/> Dossier « Intoxications au monoxyde de carbone » , <http://www.ars.auvergne.sante.fr>

Contacts presse :

Olivier PAILHOUX : tél : 04 73 74 49 78 - mail : olivier.pailhoux@ars.sante.fr